

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1700 20 août 2010

SOMMAIRE

Alinter S.A	New Luxembourg China S.A	1588
Alpha I VC Sicar S.A 81554	Organ Holding S.A	1597
Bankinter International Fund Sicav 81578	Orius - It S.A	1591
Baobab Holdings S.à r.l 81578	Orix S.A	1589
BCB & Partners S.A81590	ParisInvest III S.A	1592
Bensell Real Estate Germany II S.à r.l 81598	ParisInvest I S.A	1592
Bluespace Holding Sarl81578	Passion Elle s.à r.l	1594
Bluet S.A81579	PPS Buitenland S.A	1593
Brill S.à r.l81581	PPS Grande Duchesse S.A	1593
Canon Luxembourg S.A 81587	PPS Nederland S.A	1593
Captium Holding S.à r.l	PPS Padova S.A	1594
Cerberus Nightingale 381566	PPS Panax S.A	1594
CF Fukoku Luxembourg S.A	PPS Portugal S.A	1595
Chateaudun Investment S.à r.l 81587	Primesport S.à r.l	1595
Compagnie Financière Roger Zannier 81578	Prophac Immobilière S.A	1593
ConAgra Foods Luxembourg Holdings S.à	PS UK S.à r.l	
r.l	Royal House S.à r.l	1585
DZ PB81588	Sarqua S.à r.l 8	1582
Fortis Direct Real Estate III81588	Sekay S.A	1596
Freo Group Holding Sàrl81596	Société Financière Château Richelieu S.A.	
GB Nolasco (Antilles) N.V. S.A 81554		
Geodesia S.A 81592	T.B.W. Express Lux S.A	1596
Laccolith S.A 81588	TDK Europe S.A 	1597
Luxstream II SA81589		
Luxstream I S.A81589		
Management Associates S.A	•	
M.A.V. S.A 81590	Telemaque	1598
MDT Luxembourg81596	•	
Merignac Investment S.à r.l 81590	Valorinvest	1600
Mikva S.à r.l	Vanderplanck Lux SA	1600
New Luxembourg China S.A	Zhung Hua	1577



Alpha I VC Sicar S.A., Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 117.122.

Les comptes annuels au 31. Dezember 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DZ BANK International S.A.

Für Alpha I VC Sicar S.A.

Vera Augsdörfer / Thomas Haselhorst
Référence de publication: 2010084663/12.

(100095437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2010.

GB Nolasco (Antilles) N.V. S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 76, avenue de la Liberté. R.C.S. Luxembourg B 154.272.

STATUTS

In the year two thousand and ten, on the fifteenth day of June.

Before the undersigned, Me Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Gonzalez Byass Overseas Limited S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 76, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duchy de Luxembourg, not yet registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (the Sole Shareholder), represented by Elisabeth Reinard, Avocat à la Cour, pursuant to a power of attorney given on June 15, 2010, being the sole shareholder of GB Nolasco (Antilles) N.V., a limited liability company incorporated under the laws of the Netherland Antilles, with statutory seat and business address at 1 Berg Arrarat, Curacao, Netherlands Antilles, registered with the Curacao Commercial Register under number 22821 (the Company). The Company was incorporated on February 4, 1980 pursuant to a notarial deed. The Ministerial Decree of No-Objection was issued on February 1, 1980 by the Minister of Justice of the Netherlands Antilles under number 644/N.V. The articles of incorporation of the Company have since been amended several times, most recently on July 29, 1997 pursuant to a notarial deed. The Ministerial Decree of No-Objection was issued on July 29, 1997 by the Minister of Justice of the Netherlands Antilles under number 1659/N.V.

The said proxy, after signature ne varietur by the proxy-holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed and filed with the registration authorities together with that deed.

The Sole Shareholder resolves as follows:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to acknowledge and approve the transfer of the registered office, principle establishment and central administration of the Company from Curaçao, Netherlands Antilles, to Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and thus the conversion of the Company into a Luxembourg entity, with immediate effect, without the Company being dissolved but on the contrary with full corporate and legal continuance.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to approve the adoption by the Company of the legal form of a public limited liability company ("société anonyme") with the name GB Nolasco (Antilles) N.V. S.A. and the acceptance of the Luxembourg nationality arising from the transfer of the registered office, principal establishment and central administration of the Company to Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to approve (i) the Company's interim balance-sheet in Curacao, Netherland Antilles, as at March 31, 2010 and (ii) the Company's opening balance sheet in the Grand Duchy of Luxembourg as at June 15, 2010 subject to the next resolution. The Sole Shareholder notes that it results from the balance sheet of the Company and from a valuation statement issued by the management of the Company that, as of June 15, 2010, the net assets of the Company correspond at least to the nominal value of the share capital and the share premium of the Company.

The Sole Shareholder further acknowledges and approves the report prepared by Fons Mangen, independent auditor in Luxembourg, dated June 15, 2010 (the Report).



The Report concludes as follows:

«Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre connaissance qui nous laisse à penser que la valeur de la transformation de GB Nolasco (Antilles) N.V. S.A. en société anonyme de droit luxembourgeois ne corresponde pas au moins au nombre et à la valeur nominale de ses actions respectivement du montant alloué à la prime d'émission.»

The balance-sheet, the valuation statement as well as the Report shall remain attached to the present deed.

Fourth resolution

The Sole Shareholder decides to set the share capital of the Company at EUR 31,000.-as mentioned in the here below restated articles of association of the Company. The Sole Shareholder resolves that the amount equal to the euro equivalent of the difference between the share capital amount after the extraordinary general meeting of shareholders of the Company to take place just prior to the present notarial deed and EUR 31,000.-be allocated to the share premium reserve account of the Company.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend and restate the Company's articles of association so as to conform them to the laws of Luxembourg, as a consequence of the Company becoming a Luxembourg law governed company subject to the Luxembourg company act dated August 10, 1915 as amended so that the articles read as follows:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "GB Nolasco (Antilles) N.V. S.A." (the Company). The Company is a public company limited by shares (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

- 2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of directors (the Board) The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of shareholders (the General Meeting), acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.
- 2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

- 3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.
- 3.2. The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.
- 3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.
- 3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

- 4.1. The Company is formed for an unlimited duration.
- 4.2. The Company is not to be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.



I. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

- 5.1. The share capital is set at thirty one thousand five hundred euros (31,000 €), represented by sixty-two thousand (62,000) shares in registered form, having a par value of fifty cents (0.50 €), each, all subscribed and fully paid-up (each a Share and more of one Share being Shares).
- 5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the General Meeting acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

- 6.1. The shares are and will remain in registered form (actions nominatives).
- 6.2. A register of shares is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.
- 6.3. A share transfer is carried out by entering in the register of shares, a declaration of transfer, duly dated and signed by the transferor and the transferee or by their authorised representatives and following a notification to, or acceptance by, the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code. The Company may also accept as evidence of a share transfer other documents recording the agreement between the transferor and the transferee.
 - 6.4. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.
 - 6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

II. Management - Representation

Art. 7. Board of directors.

- 7.1. Composition of the board of directors
- (i) The Company is managed by a board of directors (the Board) composed of at least three (3) members, who need not be shareholders.
- (ii) The General Meeting appoints the director(s) and determines their number, remuneration and the term of their office. Directors cannot be appointed for more than six (6) years and are re-eligible.
 - (iii) Directors may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the General Meeting.
- (iv) If a legal entity is appointed as a director, it must appoint a permanent representative who represents such entity in its duties as a director. The permanent representative is subject to the same rules and incurs the same liabilities as if it had exercised its functions in its own name and on its own behalf, without prejudice to the joint and several liability of the legal entity which it represents.
- (v) Should the permanent representative be unable to perform its duties, the legal entity must immediately appoint another permanent representative.
- (vi) If the office of a director becomes vacant, the majority of the remaining directors may fill the vacancy on a provisional basis until the final appointment is made by the next General Meeting.
 - 7.2. Powers of the board of directors
- (i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.
 - (ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.
- (iii) The Board is authorised to delegate the day-to-day management and the power to represent the Company in this respect, to one or more directors, officers, managers or other agents, whether shareholders or not, acting either individually or jointly. If the day-to-day management is delegated to one or several directors, the Board must report to the annual General Meeting any salary, fees and/or any other advantages granted to such director(s) during the relevant financial year.

7.3. Procedure

- (i) The Board must appoint a chairman among its members and may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of General Meetings.
- (ii) The Board meets upon the request of the chairman or any two (2) directors, at the place indicated in the notice which, in principle, is in Luxembourg.
- (iii) Written notice of any meeting of the Board is given to all directors at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.
- (iv) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a director, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.
- (v) A director may grant a power of attorney to any other director in order to be represented at any meeting of the
- (vi) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the directors present or represented. The chairman has a



casting vote in the event of tie. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman or all the directors present or represented at the meeting or by the secretary (if any).

- (vii) Any director may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.
- (viii) Circular resolutions signed by all the directors are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.
- (ix) Any director having an interest conflicting with that of the Company in a transaction carried out otherwise than under normal conditions in the ordinary course of business, must advise the Board thereof and cause a record of his statement to be mentioned in the minutes of the meeting. The director concerned may not take part in these deliberations. A special report on the relevant transaction(s) is submitted to the shareholders before any vote, at the next General Meeting.

7.4. Representation

- (i) The Company is bound towards third parties in all matters by the signature of a director.
- (ii) The Company is also bound towards third parties by the joint or single signature of any persons to whom special signatory powers have been delegated.

Art. 8. Sole director.

- 8.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the Company may be managed by a sole director until the ordinary General Meeting following the introduction of an additional shareholder. In such case, any reference in the Articles to the Board or the directors is to be read as a reference to such sole director, as appropriate.
- 8.2. The transactions entered into by the Company may be recorded in minutes and, unless carried out under normal conditions in the ordinary course of business, must be so recorded when entered with its sole director having a conflicting interest.
- 8.3. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole director or by the joint or single signature of any persons to whom special signatory powers have been delegated.

Art. 9. Liability of the directors.

9.1. The directors may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

III. Shareholder(s)

Art. 10. General meetings of shareholders.

- 10.1. Powers and voting rights
- (i) Resolutions of the shareholders are adopted at general meetings of shareholders (the General Meeting). The General Meeting has the broadest powers to adopt and ratify all acts and operations consistent with the corporate object.
 - (ii) Each share entitles to one (1) vote.
 - 10.2. Notices, quorum, majority and voting proceedings
 - (i) General Meetings are held at such place and time as specified in the notices.
- (ii) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.
- (iii) A shareholder may grant a written power of attorney to another person (who need not be a shareholder) in order to be represented at any General Meeting.
- (iv) Each shareholder may participate in any General Meeting by telephone or video conference or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.
- (v) Each shareholder may vote by way of voting forms provided by the Company. Voting forms contain the date, place and agenda of the meeting, the text of the proposed resolutions as well as for each resolution, three boxes allowing to vote in favour, against or abstain from voting. Voting forms must be sent back by the shareholders to the registered office. Only voting forms received prior to the General Meeting are taken into account for the calculation of the quorum. Voting forms which show neither a vote (in favour or against the proposed resolutions) nor an abstention, are void.
- (vi) Resolutions of the General Meeting are passed by a simple majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.
- (vii) The extraordinary General Meeting may amend the Articles only if at least one-half of the share capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles as well as the text of any proposed amendments to the object or form of the Company. If this quorum is not reached, a second General Meeting may be convened by means of notices published twice, at fifteen (15) days interval at least and fifteen (15) days before the meeting in the Mémorial and in two Luxembourg newspapers. Such notices reproduce the agenda of the General Meeting and indicate the date and results of the previous General Meeting. The second General Meeting deliberates validly regardless of the



proportion of the capital represented. At both General Meeting, resolutions must be adopted by at least two-thirds of the votes cast.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders and bondholders (if any).

Art. 11. Sole shareholder.

- 11.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.
- 11.2. Any reference in the Articles to the General Meeting is to be read as a reference to such sole shareholder, as appropriate.
 - 11.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes.

IV. Annual accounts - Allocation of profits Supervision

Art. 12. Financial year and Approval of annual accounts.

- 12.1. The financial year begins on the first (1) of September and ends on the thirty-first (31) of August of each year.
- 12.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the officers, directors and statutory auditors towards the Company.
- 12.3. One month before the annual General Meeting, the Board provides documentary evidence and a report on the operations of the Company to the statutory auditors, who then prepare a report setting forth their proposals.
- 12.4. The annual General Meeting is held at the address of the registered office or at such other place in the municipality of the registered office, as may be specified in the notice, on the last Tuesday of February of each year at 12h00 a.m. If such day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting is held on the following business day.
- 12.5. The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the Board, exceptional circumstances so require.

Art. 13. Statutory auditors/Réviseurs d'entreprises.

- 13.1. The operations of the Company are supervised by one or several statutory auditors (commissaires).
- 13.2. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.
- 13.3. The General Meeting appoints the statutory auditors/réviseurs d'entreprises and determines their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. Statutory auditors/réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

Art. 14. Allocation of profits.

- 14.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.
- 14.2. The General Meeting determines how the balance of the annual net profits is allocated. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward in accordance with applicable legal provisions.
 - 14.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:
 - (i) interim accounts are drawn up by the Board;
- (ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal or a statutory reserve;
- (iii) the decision to distribute interim dividends is taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts; and
- (iv) in their report to the Board, as applicable, the statutory auditors or the réviseurs d'entreprises must verify whether the above conditions have been satisfied.

V. Dissolution - Liquidation

- 15.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the General Meeting, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles. The General Meeting appoints one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determines their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the General Meeting, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.
- 15.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.



VI. General provision

- 16.1. Notices and communications are made or waived and circular resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.
- 16.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a director in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.
- 16.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of circular resolutions or resolutions adopted by telephone or video conference are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together, constitute one and the same document.
- 16.4. All matters not expressly governed by the Articles shall be determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint the following three (3) persons as members of the board of directors (the Board of Directors) for a term of office of three (3) years with effect as of June 15, 2010:

- (a) Nathalie Vazquez, member of the Board of Directors, born in Metz-France on May 11, 1983, professionally residing at 76, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- (b) Emanuele Grippo, member of the Board of Directors, born in Bassano del Grappa -Italy on September 3, 1971, professionally residing at 76, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and
- (c) Philippe Toussaint, member of the Board of Directors, born in Arlon -Belgium on September 2, 1975, professionally residing at 76, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Seventh resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint as statutory auditor Comcolux S.à r.l., with registered office at 67, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L1331 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and Companies register under number B 58.545, for a term of office of three (3) years, effective as of 15 June 2010.

Eighth resolution

The Sole Shareholder resolves to establish the registered office, the principal establishment and the central administration of the Company at 76, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with effect as of June 15, 2010.

Ninth resolution

The Sole Shareholder resolves to authorize Mr. Manuel María Mauricio González-Gordon López de Carrizosa, Mr. Álvaro González Díez, Mr. Rense G. Boks and Mrs. Selina Neuman to register the conversion of the Company with all relevant authorities and furthermore to do anything that they deem necessary in conjunction with the foregoing, in any of the relevant jurisdictions in order to formalise the intended conversion resolutions, as well as to appear before any public authority in order to develop the necessary acts connected to or required for the deregistration and registration of the Company with any and all registries and authorities of whichever nature, whether in the Netherland Antilles and/ or Luxembourg, to sign as many private or public documents could be required to this end, and to grant whichever proxies or powers of attorney, and resolves to authorize the aforementioned individuals to enter into any agreement connected to or required for the deregistration, registration and operation of the Company in Luxembourg, including but not limited to agreements with Intertrust Luxembourg.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with the present deed are estimated at approximately two thousand eight hundred euro (EUR 2,800.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party, this deed is drawn up in English, and is followed by a French version. At the request of the same appearing party, in the case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, in the year and on the date first indicated above.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing party, the proxy-holder of the appearing party signed together with us, the undersigned notary, this original deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux-mille dix, le quinzième jour du mois de juin.

Par-devant la soussignée, Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

A comparu:



Gonzalez Byass Overseas Limited S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 76, Avenue de la liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, pas encore immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (l'Actionnaire Unique), représentée par Elisabeth Reinard, Avocat à la Cour, en vertu d'une procuration donnée le 15 juin 2010, étant l'actionnaire unique de GB Nolasco (Antilles) N.V., une société anonyme constituée selon les lois des Antilles Néerlandaises, avec siège social et centre des affaires au 1 Berg Arrarat, Curaçao, Antilles Néerlandaises, enregistrée auprès du registre de commerce de Curaçao sous le numéro 22821 (la Société). La Société a été constituée le 4 février 1980, d'après un acte notarié. Le Décret Ministériel de Non-Objection a été émis le 1 er février 1980 par le Ministère de la Justice des Antilles Néerlandaises sous le numéro 644/N.V. Les statuts de la Société ont depuis été modifiés plusieurs fois, le plus récemment le 29 juillet 1997 d'après un acte notarié. Le Décret Ministériel de Non-Objection a été émis le 29 juillet 1997 par le Ministère de la Justice des Antilles Néerlandaises sous le numéro 1659/N.V.

Ladite procuration, après avoir été signée par le mandataire de la partie comparante et le notaire restera attachée au présent acte pour être soumise avec lui à l'enregistrement.

L'Actionnaire Unique décide ce qui suit:

Première résolution

L'Actionnaire Unique décide de reconnaître et approuver le transfert du siège social, établissement principal et administration centrale de la Société de Curaçao, Antilles Néerlandaises, à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg et ainsi la conversion de la Société en une entité luxembourgeoise, avec effet immédiat, sans que la Société soit dissoute mais au contraire avec continuation légale et sociale complète.

Deuxième résolution

L'Actionnaire Unique décide d'approuver l'adoption par la Société de la forme juridique de la société anonyme avec le nom GB Nolasco (Antilles) N.V. S.A. et l'acceptation de la nationalité luxembourgeoise découlant du transfert des siège social, établissement principal et administration centrale de la Société à Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg.

Troisième résolution

L'Actionnaire Unique décide d'approuver (i) le bilan intérimaire de la Société à Curaçao, Antilles Néerlandaises, au 31 mars 2010 et (ii) le bilan d'ouverture de la Société au Grand Duché de Luxembourg au 15 juin 2010, sous réserve de la résolution suivante. L'Actionnaire Unique note qu'il résulte du bilan de la Société et d'une déclaration d'évaluation émis par la direction de la Société que, au 15 juin 2010, l'actif net de la Société correspond au moins à la valeur nominale du capital social et de la prime d'émission de la Société.

L'Actionnaire Unique de plus reconnaît et approuve le rapport préparé par Fons Mangen, auditeur indépendant, en date du 15 juin 2010 (le Rapport).

Le Rapport conclut comme suit:

«Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre connaissance qui nous laisse à penser que la valeur de la transformation de GB Nolasco (Antilles) N.V. S.A. en société anonyme de droit luxembourgeois ne corresponde pas au moins au nombre et à la valeur nominale de ses actions respectivement du montant alloué à la prime d'émission.»

Le bilan, la déclaration d'évaluation ainsi que le Rapport devront rester attaché au présent acte.

Quatrième résolution

L'Actionnaire Unique décide de fixer le capital social à EUR 31.000, comme mentionné dans les statuts refondus de la Société ci-dessous. L'Actionnaire Unique décide que le montant égal à l'équivalent en euro de la différence entre le montant du capital social après l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société devant avoir lieu juste avant le présent acte notarié et EUR 31.000,- sera alloué au compte de réserve prime d'émission de la Société.

Cinquième résolution

L'Actionnaire Unique décide de modifier et refondre les statuts de la Société afin de les rendre conformes aux lois du Luxembourg, en conséquence du fait que la Société devienne une société soumise au droit luxembourgeois et à la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales datée du 10 août 1915, telle que modifiée, et de manière à ce que statuts se lisent comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1 er . Dénomination. Le nom de la société est "GB Nolasco (Antilles) N.V. S.A." (la Société).

La Société est une société anonyme régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg et, en particulier, par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents Statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune de Luxembourg par décision du conseil d'administration (le Conseil). Le siège social peut être transféré en



tout autre endroit du Grand Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires (l'Assemblée Générale), agissant selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par décision du Conseil, des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société, qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

- 3.1 L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, tous titres et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.
- 3.2 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de dette de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, en ce compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou bien créer et accorder des sûretés sur la totalité ou sur une partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.
- 3.3 La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.
- 3.4 La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social

Art. 4. Durée.

- 4.1. La Société est constituée pour une durée indéterminée.
- 4.2 La Société n'est pas dissoute en raison du décès, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre évènement similaire affectant un ou plusieurs actionnaires.

II. Capital - Actions

Art. 5. Capital.

- 5.1. Le capital social est fixé à trente-et-un mille euros (EUR 31.000), représenté par soixante-deux mille (62.000) actions sous forme nominative, ayant une valeur nominale de cinquante centimes d'euros (0,50 €), chacune, toutes souscrites et entièrement libérées (chacune une Action et en cas de pluralité les Actions).
- 5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution de l'Assemblée Générale adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Actions.

- 6.1. Les actions sont et resteront des actions nominatives.
- 6.2. Un registre des actions est tenu au siège social et il peut être consulté par chaque actionnaire qui en fait la demande.
- 6.3. Une cession d'actions est réalisée par l'inscription d'une déclaration de cession dans le registre des actions, dûment datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leurs mandataires habilités et suivant la notification à ou l'acceptation par la Société, conformément à l'article 1690 du Code Civil. La Société peut également accepter comme preuve d'une cession d'actions d'autres documents attestant l'accord conclu entre le cédant et le cessionnaire.
 - 6.4. Les actions sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par action.
 - 6.5. La Société peut racheter ses propres actions dans les limites fixées par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil d'administration.

- 7.1. Composition du conseil d'administration
- (i) La Société est gérée par un conseil d'administration (le Conseil) composé d'au moins trois (3) membres, qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.
- (ii) L'Assemblée Générale nomme l'administrateur ou les administrateurs et détermine leur nombre, rémunération et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont nommés pour une durée de six (6) ans maximum et sont rééligibles.



- (iii) Les administrateurs peuvent être révoqués à tout moment (avec ou sans motif) par une résolution de l'Assemblée Générale.
- (iv) Si une personne morale est nommée en qualité d'administrateur, elle doit nommer un représentant permanent qui représente cette personne morale dans ses fonctions d'administrateur. Le représentant permanent est soumis aux mêmes règles et encourt les mêmes responsabilités comme s'il avait exercé ses fonctions en son propre nom et pour son propre compte, sans préjudice de la responsabilité conjointe et solidaire et de la personne morale qu'il représente.
- (v) Si le représentant permanent se trouve dans l'incapacité d'exercer ses fonctions, la personne morale doit immédiatement nommer un autre représentant permanent.
- (vi) Si le poste d'un administrateur devient vacant, la majorité des administrateurs restants peut pourvoir au poste vacant à titre provisoire jusqu'à la nomination définitive effectuée par la prochaine Assemblée Générale.
 - 7.2. Pouvoirs du conseil d'administration
- (i) Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'actionnaire ou aux actionnaires par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Conseil, qui a tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.
- (ii) Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, par le Conseil.
- (iii) Le Conseil est autorisé à déléguer la gestion journalière et le pouvoir de représenter la Société à cet égard, à un ou plusieurs administrateurs, agents, directeurs ou autres agents, actionnaires ou non, agissant soit individuellement soit conjointement. Si la gestion journalière est déléguée à un ou plusieurs administrateurs, le Conseil doit faire un rapport à l'Assemblée Générale annuelle de tout salaire, honoraires et/ou tous autres avantages accordés à cet /ces administrateur (s) pendant l'exercice social concerné.

73. Procédure

- (i) Le Conseil doit nommer un président parmi ses membres et peut choisir un secrétaire, administrateur ou non, qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil et des Assemblées Générales.
- (ii) Le Conseil se réunit sur demande du président ou de deux (2) administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui, en principe, est à Luxembourg.
- (iii) Il est donné à tous les administrateurs une notification écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence sont mentionnés dans l'avis de convocation à la réunion.
- (iv) Aucune convocation n'est exigée si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un administrateur peut aussi renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après la réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions qui sont tenues aux heures et aux lieux indiqués dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.
- (v) Un administrateur peut se faire représenter à toute réunion du Conseil en désignant par procuration tout autre administrateur comme son mandataire.
- (vi) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil sont valablement prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. Le président a une voix prépondérante en cas d'égalité des voix. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procèsverbaux signés par le président ou par tous les administrateurs présents ou représentés à la réunion ou par le secrétaire (le cas échéant).
- (vii) Tout administrateur peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation à la réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion dûment convoquée et tenue.
- (viii) Les résolutions circulaires signées par tous les administrateurs sont valables et ont force exécutoire comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil dûment convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.
- (ix) Tout administrateur ayant un intérêt contraire à celui de la Société concernant une transaction réalisée autrement que dans des conditions normales dans la pratique courante des affaires, doit en informer le Conseil et faire inscrire sa déclaration dans le procès-verbal de la réunion. L'administrateur concerné ne peut pas prendre part à ces délibérations. Un rapport spécial sur la ou les transactions(s) est soumis aux actionnaires avant tout vote, à la prochaine Assemblée Générale.

7.4. Représentation

- (i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature d'un administrateur.
- (ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou individuelle de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.



Art. 8. Administrateur unique.

- 8.1 Lorsque le nombre des actionnaires est réduit à un (1), la Société peut être administrée par un administrateur unique jusqu'à l'Assemblée Générale ordinaire suivant l'introduction d'un actionnaire supplémentaire. Dans ce cas, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux administrateurs doit être interprétée le cas échéant comme une référence à cet administrateur unique.
- 8.2 Les transactions conclues par la Société peuvent être consignées dans des procès-verbaux et, à moins d'être effectuées dans des conditions normales dans la pratique courante des affaires, doivent être ainsi enregistrées lorsqu'elles sont conclues avec son administrateur unique ayant un intérêt contraire.
- 8.3. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature de l'administrateur unique ou par la signature conjointe ou individuelle de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Responsabilités des administrateurs.

9.1 Les administrateurs ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Actionnaire(s)

Art. 10. Assemblées générales des actionnaires.

- 10.1. Pouvoirs et droits de vote
- (i) Les résolutions des actionnaires sont adoptées en assemblées générales des actionnaires (l'Assemblée Générale). L'Assemblée Générale a les pouvoirs les plus étendus pour adopter et ratifier tous les actes et opérations conformes à l'objet social.
 - (ii) Chaque action donne droit à un (1) vote.
 - 10.2. Convocations, quorum, majorité et procédures de vote
 - (i) Les Assemblées Générales sont tenues aux lieu et heure précisés dans les convocations.
- (ii) Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut être tenue sans convocation préalable.
- (iii) Un actionnaire peut donner une procuration écrite à toute autre personne, (actionnaire ou non) afin de le représenter à toute Assemblée Générale.
- (iv) Chaque actionnaire peut participer à toute Assemblée Générale par téléphone ou visioconférence ou par tous autres moyens de communication similaires permettant à l'ensemble des personnes prenant part à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à cette réunion.
- (v) Chaque actionnaire peut voter à l'aide des bulletins de vote fournis par la Société. Les bulletins de vote contiennent la date, le lieu et l'ordre du jour de la réunion, le texte des résolutions proposées ainsi que pour chaque résolution, trois cases qui permettent de voter en faveur, contre ou de s'abstenir de voter. Les bulletins de vote doivent être renvoyés par les actionnaires au siège social. Seuls les bulletins de vote reçus avant l'Assemblée Générale sont pris en considération pour le calcul du quorum. Les bulletins de vote sur lesquels ne figurent ni une voix (en faveur ou contre les résolutions proposées) ni une abstention, sont nuls.
- (vi) Les résolutions de l'Assemblée Générale sont adoptées à la majorité simple des voix exprimées, indépendamment de la proportion du capital social représenté.
- (vii) L'Assemblée Générale extraordinaire ne peut modifier les Statuts que si au moins la moitié du capital social est représenté et que l'ordre du jour indique les modifications Statutaires proposées ainsi que le texte de toutes modifications proposées concernant l'objet ou la forme de la Société. Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième Assemblée Générale peut être convoquée par des annonces publiées deux fois, à quinze (15) jours d'intervalle au moins et quinze (15) jours avant la réunion au Mémorial et dans deux journaux luxembourgeois. Ces annonces reproduisent l'ordre du jour de l'Assemblée Générale et indiquent la date et l'issue de la précédente Assemblée Générale. La deuxième Assemblée Générale délibère valablement indépendamment de la proportion du capital représenté. Aux deux Assemblées Générales, les résolutions doivent être adoptées par au moins les deux tiers des voix exprimées.
- (viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des actionnaires et des obligataires (le cas échéant).

Art. 11. Actionnaire unique.

- 11.1 Dans le cas où le nombre des actionnaires est réduit à un (1), l'actionnaire unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.
- 11.2 Toute référence dans les Statuts à l'Assemblée Générale doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet actionnaire unique.
 - 11.3 Les résolutions de l'actionnaire unique sont consignées dans des procès-verbaux.



V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices Contrôle

Art. 12. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

- 12.1. L'exercice social commence le premier (1 er) septembre et se termine le trente et un (31) août de chaque année.
- 12.2. Chaque année, le Conseil prépare le bilan et le compte de résultats, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société et les dettes des agents, administrateurs et commissaires aux comptes envers la Société.
- 12.3. Un mois avant l'Assemblée Générale annuelle, le Conseil apporte la preuve documentaire et présente un rapport sur les opérations de la Société aux commissaires aux comptes, qui préparent alors un rapport exposant leurs propositions.
- 12.4 L'Assemblée Générale annuelle est tenue à l'adresse du siège social ou à tout autre endroit dans la commune du siège social, comme indiqué dans la convocation, le dernier mardi du mois de février de chaque année à midi (12h). Si ce jour n'est pas un jour ouvrable à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle est tenue le jour ouvrable suivant.
- 12.5. L'Assemblée Générale annuelle peut être tenue à l'étranger, si selon le jugement absolu et définitif du Conseil, des circonstances exceptionnelles l'exigent.

Art. 13. Commissaires aux comptes /Réviseurs d'entreprises.

- 13.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires.
- 13.2 Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.
- 13.3 L'Assemblée Générale nomme les commissaires/réviseurs d'entreprises et détermine leur nombre, rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les commissaires/réviseurs d'entreprises sont rééligibles.

Art. 14. Affectation des bénéfices.

- 14.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve légale. Cette affectation cesse d'être exigée lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.
- 14.2. L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Elle peut affecter ce solde au paiement d'un dividende, le transférer sur un compte de réserve ou le reporter conformément aux dispositions légales applicables.
 - 14.3 Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:
 - (i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;
- (ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut dépasser le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale ou statutaire;
- (iii) la décision de distribuer des acomptes sur dividendes est prise par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et
- (iv) dans leur rapport au Conseil, si applicable, les commissaires ou les réviseurs d'entreprises doivent vérifier si les conditions ci-dessus ont été remplies.

VI. Dissolution - Liquidation

- 15.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution de l'Assemblée Générale, agissant selon les modalités prévues pour la modification des Statuts. L'Assemblée Générale nomme un ou plusieurs liquidateurs, actionnaires ou non, afin de réaliser la liquidation et détermine leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire de l'Assemblée Générale, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.
- 15.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux actionnaires proportionnellement aux actions détenues par chacun d'entre eux.

VII. Disposition générale

- 16.1 Les convocations et communications, respectivement les renonciations à celles-ci, sont faites, et les résolutions circulaires sont établies par écrit, par télégramme, fax, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.
- 16.2. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un administrateur conformément aux conditions acceptées par le Conseil.
- 16.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des résolutions circulaires ou des résolutions adoptées par téléphone ou visioconférence, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et même document.



16.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les actionnaires.

Sixième résolution

L'Actionnaire Unique décide de nommer les trois (3) personnes suivantes comme membres du conseil d'administration (le Conseil d'Administration) pour un mandat de trois (3) ans et avec effet au 15 juin 2010:

- (a) Nathalie Vazquez, membre du Conseil d'Administration, née à Metz France le 11 mai 1983, résidant profession-nellement au 76 avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg;
- (b) Emanuele Grippo, membre du Conseil d'Administration, né à Bassano del Grappa Italie le 3 septembre 1971, résidant professionnellement au 76 avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg; et
- (c) Philippe Toussaint, membre du Conseil d'Administration, né à Arlon Belgique le 2 septembre 1975, résidant professionnellement au 76 avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Septième résolution

L'Actionnaire Unique décide de nommer comme commissaire aux comptes Comcolux S.à r.l., ayant son siège social au 67, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 58.545 pour un mandat de trois (3) ans, avec effet au 15 juin 2010.

Huitième résolution

L'Actionnaire Unique décide d'établir le siège social, le principal établissement et l'administration centrale de la Société au 76 avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, avec effet au 15 juin 2010.

Neuvième résolution

L'Actionnaire Unique décide d'autoriser M. Manuel María Mauricio González-Gordon López de Carrizosa, M. Álvaro González Díez, M. Rense G. Boks et Mme Selina Neuman à enregistrer la conversion de la Société auprès de toutes les autorités concernées et en outre d'effectuer toutes les démarches qu'ils estiment nécessaire en relation avec cette conversion, dans toute juridiction concernée dans le but de formaliser les résolutions de conversion projetées, ainsi que de se présenter devant toute autorité publique dans le but de développer les actes nécessaires en relation avec ou nécessaires à la radiation et enregistrement de la Société auprès de tous registres et autorités de quelque nature que ce soit, que ce soit aux Antilles Néerlandaises et/ou à Luxembourg, à signer tous documents publics ou privés nécessaires à ces fins, et de donner toutes procurations ou pouvoirs, et décide d'autoriser les individus susmentionnés à contracter tout engagement en connexion ou nécessaire à la radiation, enregistrement et opération de la Société à Luxembourg, y compris, mais sans y être limité, des contrats avec Intertrust Luxembourg.

Estimation des coûts

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ deux mille huit cents euros (EUR 2.800,-).

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, constate qu'à la demande du comparant ci-dessus, le présent acte en langue anglaise, est suivi d'une version française. A la requête du même comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: E. Reinard et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 18 juin 2010. Relation: LAC/2010/27222. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2010.

Référence de publication: 2010094925/636.

(100106080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

Alinter S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1527 Luxembourg, 54, rue Maréchal Foch.

R.C.S. Luxembourg B 22.148.

Le Bilan de clôture et les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 2 juillet 2010.

Référence de publication: 2010084676/11.

(100095423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2010.

CF Fukoku Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 105.464.

L'adresse de l'administrateur et président du conseil d'administration, Monsieur Adriano FONTANA, doit dorénavant se lire comme suit:

- Monsieur Adriano FONTANA, demeurant au 59, Via S. Antonio, I-25050 Passirano Brescia, Italie.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 2 juillet 2010.

Référence de publication: 2010084741/12.

(100095429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2010.

Cerberus Nightingale 3, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 154.284.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the twelfth day of July.

before us Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared the following:

- 1.-. PAI Europe V 1 FCPR, Fonds Commun de Placement à Risques, represented by its management company PAI partners S.A.S., Société par Actions Simplifiée, having its registered office at 43, avenue de l'Opéra, 75002 Paris France,
- 2.-. PAI Europe V 2 FCPR, Fonds Commun de Placement à Risques, represented by its management company PAI partners S.A.S., hereabove mentioned,
- 3.-. PAI Europe V 3 FCPR, Fonds Commun de Placement à Risques, represented by its management company PAI partners S.A.S., hereabove mentioned,
- 4.-. PAI Europe V B FCPR, Fonds Commun de Placement à Risques, represented by its management company PAI partners S.A.S., hereabove mentioned,

all represented by Nicolas Gauzès residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on July 12, 2010;

such proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The following articles of incorporation of a company have then been drawn-up:

Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws") and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders.

The Company will exist under the name of "Cerberus Nightingale 3"

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Manager(s).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager(s).

In the event that, in the view of the Manager(s), extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office,



will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager(s).

Art. 3. Object. The object of the Company is the acquisition, holding and disposal of interests in Luxembourg and/or in foreign companies and undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

The Company may provide loans and financing in any other kind or form or grant guarantees or security in any other kind or form, in favour of the companies and undertakings forming part of the group of which the Company is a member.

The Company may also invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or any other debt instruments as well as warrants or other share subscription rights.

In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the shareholder(s), voting with the quorum and majority rules set by the Laws or by the Articles of Incorporation, as the case may be pursuant to article 29 of the Articles of Incorporation.

The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any other similar event affecting one or several shareholders.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Issued Capital. The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into one million two hundred fifty (1,250,000) shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each, all of which are fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each share entitles to one vote.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may freely transfer its shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders but the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company or upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, pursuant to article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company may acquire its own shares with a view to their immediate cancellation.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of the resolutions validly adopted by the shareholder(s).

- Art. 7. Increase and Reduction of Capital. The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the shareholder(s) adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.
- **Art. 8. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder.** The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the shareholder(s) does not put the Company into liquidation.

Chapter III. Managers, Auditors

Art. 9. Managers. The Company shall be managed by one or several managers who need not be shareholders themselves (the "Manager(s)").

If two (2) Managers are appointed, they shall jointly manage the Company.

If more than two (2) Managers are appointed, they shall form a board of managers (the "Board of Managers").

The Managers will be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate. The Managers are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).



The shareholder(s) may decide to qualify the appointed Managers as class A Managers (the "Class A Managers") or class B Managers (the "Class B Managers").

The shareholder(s) shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 10. Powers of the Managers. The Managers are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of shareholder (s) or to the auditor(s) shall be within the competence of the Managers.

Art. 11. Delegation of Powers - Representation of the Company. The Manager(s) may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees chosen by them.

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole Manager or by the joint signatures of any two Manager(s) if more than one Manager has been appointed.

However, if the shareholder(s) have qualified the Managers as Class A Managers or Class B Managers, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been delegated by the Manager(s), but only within the limits of such special power.

Art. 12. Meetings of the Board of Managers. In case a Board of Managers is formed, the following rules shall apply:

The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the "Secretary").

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two (2) of its members so require.

The Chairman will preside over all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another member of the Board of Managers as chairman pro tempore by majority vote of the Managers present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least three (3) calendar days' written notice of meetings of the Board of Managers shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg or at such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another Manager as his proxy. Any Manager may represent one or several members of the Board of Managers.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the Managers holding office, provided that in the event that the Managers have been qualified as Class A Managers or Class B Managers, such quorum shall only be met if at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager are present or represented.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more Managers may participate in a meeting by conference call, videoconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 13. Resolutions of the Managers. The resolutions of the Manager(s) shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions or minutes, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Art. 14. Management Fees and Expenses. Subject to approval by the shareholder(s), the Manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Manager(s) in relation to such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.



Art. 15. Conflicts of Interest. If any of the Managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such Manager shall disclose such personal interest to the other Manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole Manager it suffices that the transactions between the Company and its Manager, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this Article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as described above to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 16. Managers' Liability - Indemnification. No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

Manager(s) are only liable for the performance of their duties.

The Company shall indemnify any Manager, officer or employee of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been Manager(s), officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Incorporation may be entitled.

Art. 17. Auditors. Except where according to the Laws, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an approved auditor, the business of the Company and its financial situation, including in particular its books and accounts, may, and shall in the cases provided by law, be reviewed by one or more statutory auditors who need not be shareholders themselves.

The statutory or approved auditors, if any, will be appointed by the shareholder(s), which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s), save in such cases where the approved auditor may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause or by mutual agreement.

Chapter IV. Shareholders

Art. 18. Powers of the Shareholders. The shareholder(s) shall have such powers as are vested in them pursuant to the Articles of Incorporation and the Laws. The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Any properly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Art. 19. Annual General Meeting. The annual general meeting of shareholders, of which one must be held where the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held on on the first Wednesday of June at 11.00 a.m.

If such day is a day on which banks are not generally open for business in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 20. Other General Meetings. If the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several shareholders. Should such written resolutions be sent by the Manager(s) to the shareholders for adoption, the shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall mutatis mutandis apply to the adoption of written resolutions.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 21. Notice of General Meetings. Unless there is only one single shareholder, the shareholders may also meet in a general meeting of shareholders upon issuance of a convening notice in compliance with the Articles of Incorporation



or the Laws, by the Manager(s), subsidiarily, by the statutory auditor(s) (if any) or, more subsidiarily, by shareholders representing more than half (1/2) of the capital.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 22. Attendance - Representation. All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder.

Art. 23. Proceedings. Any general meeting of shareholders shall be presided over by the Chairman or by a person designated by the Manager(s) or, in the absence of such designation, by the general meeting of shareholders.

The Chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders.

The Chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the board of the general meeting.

Art. 24. Vote. At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, as the case may be, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation, resolutions shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the capital. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Incorporation or the Laws, for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, the majority requirements shall be a majority of shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the capital.

Art. 25. Minutes. The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the shareholders present and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

The resolutions adopted by the single shareholder shall be documented in writing and signed by the single shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the shareholder(s) as well as of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Chapter V. Financial year, Financial statements, Distribution of profits

Art. 26. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

Art. 27. Adoption of Financial Statements. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager (s) draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the shareholder(s) for approval.

Each shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 28. Distribution of Profits. From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s), each share entitling to the same proportion in such distributions.

Subject to the conditions (if any) fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Manager(s) fix the amount and the date of payment of any such advance payment.



Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 29. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) adopted by half of the shareholders holding three quarters (3/4) of the capital.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager(s) or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

Chapter VII. Applicable law

Art. 30. Applicable Law. All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been recorded by the notary, the Company's shares have been subscribed and the nominal value of these shares, as well as a share premium, as the case may be, has been one hundred per cent (100%) paid in cash as follows:

Shareholders	subscribed	number	amount paid-in
	capital	of shares	
PAI Europe V - 1 FCPR	EUR 3,723.94	372,394	EUR 3,723.94
PAI Europe V - 2 FCPR	EUR 3,723.94	372,394	EUR 3,723.94
PAI Europe V - 3 FCPR	EUR 3,728.66	372,866	EUR 3,728.66
PAI Europe V - B FCPR	EUR 1,323.46	132,346	EUR 1,323.46
Total:	EUR 12,500.00	1,250,000	EUR 12,500.00

The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Expenses

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any kind whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand four hundred euro (EUR 1,400.-).

Transitory Provisions

The first financial year of the Company will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December 2010.

Shareholders resolutions First Resolution

The general meeting of shareholders resolved to establish the registered office at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Second Resolution

The general meeting of shareholders resolved to set at three the number of Managers and further resolved to appoint the following for an unlimited duration:

- Benoit Chéron, with professional address at 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg
 - Frédéric Stévenin, with professional address at 43, avenue de l'Opéra, F75002 Paris, France,
- Céline Pignon, with professional address at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who knows and speaks English, stated that on request of the appearing person, the present deed has been worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person(s), who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.



Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le douze juillet.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

- 1.-. PAI Europe V 1 FCPR, Fonds Commun de Placement à Risques, représenté par sa société de gestion PAI partners S.A.S., Société par Actions Simplifiée, ayant son siège social au 43, avenue de l'Opéra, 75002 Paris France,
- 2.-. PAI Europe V 2 FCPR, Fonds Commun de Placement à Risques, représenté par sa société de gestion PAI partners S.A.S., ci-avant mentionnée,
- 3.-. PAI Europe V 3 FCPR, Fonds Commun de Placement à Risques, représenté par sa société de gestion PAI partners S.A.S., ci-avant mentionnée,
- 4.-. PAI Europe V B FCPR, Fonds Commun de Placement à Risques, représenté par sa société de gestion PAI partners S.A.S., ci-avant mentionnée,

tous représentés par Nicolas GAUZÈS, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Paris le 12 juillet 2010

lesquelles procurations, signées par le mandataire et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte aux fins d'enregistrement.

Les statuts qui suivent ont ainsi été rédigés:

Chapitre I er . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1 er . Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, (les «Lois»), et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

La Société adopte la dénomination «Cerberus Nightingale 3».

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une décision des Gérants.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision des Gérants.

Dans l'hypothèse où les Gérants estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les Gérants.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet l'acquisition, la détention et la cession de participations dans toute société et entreprise luxembourgeoise et/ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut fournir des prêts et financements sous quelque forme que ce soit ou consentir des garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit, au profit de sociétés et d'entreprises faisant partie du groupe de sociétés dont la Société fait partie.

La Société peut également investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission privée d'obligations, de billets à ordre ou tout autre instrument de dettes ainsi que des bons de souscription ou tout autre droit de souscription d'actions.

D'une façon générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Lois ou par les Statuts, selon le cas, conformément à l'article 29 des Statuts.

La Société n'est pas dissoute par le décès, la suspension des droits civils, l'incapacité, l'insolvabilité, faillite ou tout autre évènement similaire affectant un ou plusieurs des associés.

Chapitre II. Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital Émis. Le capital émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12,500.-) divisé en un million deux cent cinquante mille (1,250,000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.



Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses associés, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale donne droit à une voix.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux et les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'autorisation des associés représentant au moins trois quart du capital social.

La cession de parts sociales doit être constatée par acte notarié ou par acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après avoir été dûment notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

La Société peut acquérir ses propres parts sociales en vue de leur annulation immédiate.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit acceptation des Statuts de la Société et des décisions valablement adoptées par les associés.

- **Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital.** Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, par une résolution des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.
- Art. 8. Incapacité, Faillite ou Insolvabilité d'un Associé. L'incapacité, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant les associés n'entraîne pas la mise en liquidation de la Société.

Chapitre III. Gérants, Commissaires aux comptes

Art. 9. Gérants. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoin d'être associés (les «Gérants»).

Si deux (2) Gérants sont nommés, ils géreront conjointement la Société.

Si plus de deux (2) Gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

Les Gérants seront nommés par les associés, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Les Gérants peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés.

Les associés pourront qualifier les gérants nommés de Gérants de catégorie A (les «Gérants de Catégorie A») ou Gérants de catégorie B (les «Gérants de Catégorie B»).

Les associés ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

Art. 10. Pouvoirs des Gérants. Les Gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois aux associés relèvent de la compétence des Gérants.

Art. 11. Délégation de Pouvoirs - Représentation de la Société. Les Gérants peuvent déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux, ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou des comités de leur choix.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du Gérant unique ou par la signature conjointe de deux Gérants si plus d'un Gérant a été nommé.

Toutefois, si les associés ont qualifié les Gérants de Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par les Gérants, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 12. Réunions du Conseil de Gérance. Dans l'hypothèse où un Conseil de Gérance est formé, les règles suivantes s'appliqueront:

Le Conseil de Gérance peut nommer parmi ses membres un président (le «Président»). Il peut également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil de Gérance (le «Secrétaire»).

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent.



Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre membre du Conseil de Gérance comme président pro tempore par un vote à la majorité des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, trois (3) jours calendaires au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil de Gérance, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil de Gérance. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil de Gérance.

Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance pourra déterminer de temps à autre.

Tout Gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre Gérant comme son mandataire. Tout Gérant peut représenter un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des Gérants en fonction est présente ou représentée, sous réserve que dans l'hypothèse où des Gérants de Catégorie A ou des Gérants de Catégorie B ont été désignés, ce quorum ne sera atteint que si au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B sont présents ou représentés.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs Gérants.

Art. 13. Résolutions des Gérants. Les résolutions des Gérants doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le Secrétaire (s'il y en a). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites ou les procès-verbaux, destinés à être produits en justice ou ailleurs, pourront être signés par le Gérant unique ou par deux Gérants agissant conjointement si plus d'un Gérant a été nommé.

Art. 14. Rémunération et Dépenses. Sous réserve de l'approbation des associés, les Gérants peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 15. Conflits d'Intérêt. Si un ou plusieurs Gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce Gérant devra en aviser les autres Gérants et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans l'hypothèse d'un Gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Gérant ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs Gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

Art. 16. Responsabilité des Gérants-Indemnisation. Les Gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Les Gérants sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

La Société indemnisera tout Gérant, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de Gérant (s), de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisa-



tion ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

Art. 17. Commissaires aux Comptes. Sauf lorsque, conformément aux Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises agréé, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, peuvent et devront, dans les cas prévus par la loi, être contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes associés.

Le(s) commissaire(s) aux compte(s) ou réviseur(s) d'entreprises agréé(s) seront, le cas échéant, nommés par les associés qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises agréé peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves ou d'un commun accord.

Chapitre IV. Des associés

Art. 18. Pouvoirs des Associés. Les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Statuts et les Lois. Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs conférés par les Lois à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Art. 19. Assemblée Générale Annuelle des Associés. L'assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, aura lieu le premier mercredi du mois de juin à 11 heures.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 20. Autres Assemblées Générales. Si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés. Dès lors que les résolutions à adopter ont été envoyées par les Gérants aux associés pour approbation, les associés sont tenus, dans un dans un délai de quinze (15) jours calendaires suivant la réception du texte de la résolution proposée, d'exprimer leur vote par écrit en le retournant à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Les exigences de quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale s'applique mutatis mutandis à l'adoption de résolution écrites.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle des associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg, et pourra se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par les Gérants, le requièrent.

Art. 21. Convocation des Assemblées Générales. A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent aussi se réunir en assemblées générales, conformément aux conditions fixées par les Statuts ou les Lois, sur convocation des Gérants, subsidiairement, du commissaire aux comptes (s'il y en existe), ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social émis.

La convocation envoyée aux associés indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'associés doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 22. Présence - Représentation. Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale des associés.

Un associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé.

Art. 23. Procédure. Toute assemblée générale des associés est présidée par le Président ou par une personne désignée par les Gérants, ou, faute d'une telle désignation par les Gérants, par une personne désignée par l'assemblée générale des associés.

Le Président de l'assemblée générale des associés désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des associés élit un (1) scrutateur parmi les personnes participant à l'assemblée générale des associés.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

Art. 24. Vote. Lors de toute assemblée générale des associés autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les associés représentant



plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation (ou consultation par écrit), les associés seront de nouveau convoqués (ou consultés) et les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées.

Lors de toute assemblée générale des associés, convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, la majorité exigée sera d'au moins la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital.

Art. 25. Procès-Verbaux. Les procès-verbaux des assemblées générales doivent être signés par les associés présents et peuvent être signés par tous les associés ou mandataires d'associés qui en font la demande.

Les résolutions adoptées par l'associé unique seront établies par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par les associés, ainsi que les procès-verbaux des assemblées générales à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Gérant unique ou par deux Gérants au moins agissant conjointement dès lors que plus d'un Gérant aura été nommé.

Chapitre V. Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

Art. 26. Exercice Social. L'exercice social de la Société commence le 1 ^{er} janvier et s'achève le dernier jour de décembre de chaque année.

Art. 27. Approbation des Comptes Annuels. A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et les Gérants dressent l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif ainsi que le compte de résultat conformément aux Lois.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis aux associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social de la Société. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne pourra être exercé que dans les quinze (15) jours calendaires qui précèdent l'assemblée générale annuelle des associés.

Art. 28. Distribution des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5 %) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la «Réserve Légale»), conformément à la loi. Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés, chaque part sociale donnant droit à une même proportion dans ces distributions.

Sous réserve des conditions (s'il y en a) fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, les Gérants peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés. Les Gérants détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 29. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision prise par la moitié des associés possédant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par les Gérants ou toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale) nommée par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, et de tous les frais de liquidation, le boni net de liquidation sera réparti équitablement entre le(s) associé(s) de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles relatives à la distribution de dividendes.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 30. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et Paiement

Les Statuts de la Société ont donc été enregistrés par le notaire, les parts sociales de la Société ont été souscrites et la valeur nominale de ces parts sociales, de même que la prime d'émission, le cas échéant a été payée à cent pour cent (100%) en espèces ainsi qu'il suit:

Associés	Capital	nombre	montant libéré
	souscrit	de parts	
		sociales	
PAI Europe V - 1 FCPR	EUR 3.723,94	372.39 4	EUR 3.723,94



PAI Europe V - 2 FCPR	EUR 3.723,94	372.394	EUR 3.723,94
PAI Europe V - 3 FCPR	EUR 3.728,66	372.866	EUR 3.728,66
PAI Europe V - B FCPR	EUR 1.323,46	132.346	EUR 1.323,46
Total:	EUR 12.500,00	1.250.000	EUR 12.500,00

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12,500.-) est donc à ce moment à la disposition de la Société, preuve en a été faite au notaire soussigné qui constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et s'achèvera le dernier jour de décembre 2010.

Assemblée générale extraordinaire Première Résolution

L'assemblée générale des associés a décidé d'établir le siège social à 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Deuxième Résolution

L'assemblée générale des associés a décidé de fixer à trois le nombre de Gérants et a décidé de plus de nommer les personnes suivantes pour une période indéterminée:

- Benoit Chéron, ayant son adresse professionnelle au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,
 - Frédéric Stévenin, ayant son adresse professionnelle au 43 avenue de l'Opéra, F75002 Paris, France,
- Céline Pignon, ayant son adresse professionnelle au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, a déclaré par la présente qu'à la demande du comparant, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: N. Gauzès et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 14 juillet 2010. Relation: LAC/2010/31306. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2010.

Référence de publication: 2010095493/625.

(100106959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2010.

Zhung Hua, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5530 Remich, 15, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 21.546.

Le Bilan de clôture et les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 01/07/2010.

Référence de publication: 2010085037/11.

(100095425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2010.



Bankinter International Fund Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 48.178.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Statutaire du 17 mai 2010

Il a été décidé de renommer Messieurs Fernando MORENO MARCOS et Francisco MARTINEZ GARCIA résidant tous deux professionnellement au 29 Paseo de la Castellana, E-28046 Madrid et Serge D'ORAZIO résidant professionnellement au 43 boulevard Royal, L-2955 Luxembourg en qualité d'Administrateurs pour un nouveau mandat d'un an, se terminant à l'Assemblée Générale Statutaire de 2011.

Extrait certifié sincère et conforme Pour BANKINTER INTERNATIONAL FUND SICAV KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A. Signatures

Référence de publication: 2010085068/16.

(100093388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.

Baobab Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 124.020.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 Juin 2010.

Signature Un Gérant

Référence de publication: 2010085069/12.

(100093200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.

Compagnie Financière Roger Zannier, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 68.554.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de COMPAGNIE FINANCIERE ROGER ZANNIER S.A., RCS Luxembourg n° B 68554, tenue le 1 ^{er} avril 2010 au siège social

Il a été décidé ce qui suit:

- De renouveler les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes en fonction pour une nouvelle période de six ans, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2016.
 - De confirmer Monsieur Roger Zannier à la fonction de Président du Conseil d'Administration.

Pour Extrait certifié conforme

Signature *Mandataire*

Référence de publication: 2010085080/15.

(100093775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.

Bluespace Holding Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 109.512.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 Juin 2010.

Signature Un Gérant

Référence de publication: 2010085070/12.

(100093196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.



Bluet S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 72.449.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 25 juin 2010 que:

La cooptation de Madame Karine MASTINU, avocat, demeurant à L-1325 Luxembourg, 3 rue de la Chapelle, a été ratifiée.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010085071/14.

(100093050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.

Société Financière Château Richelieu S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 108.882.

In the year two thousand ten, on the sixteenth of June.

Before us Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of "SOCIETE FINANCIERE CHATEAU RICHELIEU S.A.", a société anonyme, having its registered office in L-2136 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu, constituted by a deed of the undersigned notary, on June 20, 2005, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 1108 of October 27, 2005. The articles of incorporation have been modified by a deed of the undersigned notary, on July 24, 2006, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 2009 of October 26, 2006.

The meeting was opened by Mr. Régis Piva, with professional address in L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu, being in the chair,

who appointed as secretary Mr Philippe Ducaté, with professional address in L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu.

The meeting elected as scrutineer Mr. Frederik Rob, with professional address in L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu.

The chairman then declared and requested the notary to declare the following:

- I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.
- II.- It appears from the attendance list, that out of 336 shares in circulation, 176 shares are present or represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting could validly decide on all the items of the agenda.
- III.- That the present extraordinary general meeting has been convened by notices containing the agenda sent by registered mail to the shareholders on May 28, 2010.
 - IV.- That the agenda of the present meeting is the following:
 - 1. Approval of the financial statements on 31 December 2009.
 - 2. Approval of the affectation of the result.
 - 3. Approval of the reports of the board of directors and the statutory auditor.
 - 4. Anticipated dissolution of the company.
 - 5. Nomination of the liquidator and determination of his powers.
 - 6. Discharge to the directors and the statutory auditor.
 - 7. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The general meeting approves the financial statements on 31 December 2009.

Second resolution

The general meeting decides the report of the result of the accounting year ended as of 31 December 2009.

Third resolution

The general meeting approves the reports of the board of directors and the statutory auditor.



Fourth resolution

In compliance with the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, the meeting decides to dissolve the Company.

Fifth resolution

As a consequence of the above taken resolution, the meeting decides to appoint as liquidator:

PARFININDUS S. à r. l. having its registered office in L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu.

The liquidator has the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148 bis of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

It may accomplish all the acts provided for by Article 145 without requesting the authorization of the shareholders in the cases in which it is requested.

It may exempt the registrar of mortgages to take registration automatically; renounce all the real rights, preferential rights mortgages, actions for rescission; remove the attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

It may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of its powers it determines and for the period it will fix.

Sixth resolution

The general meeting resolves to grant full discharge to the directors and the statutory auditor of the Company for the exercise of their mandates.

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mil dix, le seize juin.

Pardevant, Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "SOCIETE FINANCIERE CHATEAU RI-CHELIEU S.A.", avec siège social à L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 20 juin 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1108 du 27 octobre 2005, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 24 juillet 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2009 du 26 octobre 2006.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Régis Piva, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Philippe Ducaté, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Frederik Rob, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter comme suit:

- I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par chacun d'entre eux est indiqué sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste ainsi que les procurations seront annexées au présent acte pour être soumises aux formalités de l'enregistrement.
- II.- Qu'il apparaît de cette liste de présence que sur les 336 actions en circulation, actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.
- III.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a été dûment convoquée par voie de notice, comprenant l'ordre du jour envoyée par lettre recommandée aux actionnaires en date du 28 mai 2010.
 - IV.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:
 - 1. Approbation des comptes financiers au 31 décembre 2009.
 - 2. Approbation de l'affectation des résultats.
 - 3. Approbation des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
 - 4. Dissolution anticipée de la société.



- 5. Nomination d'un liquidateur et fixation de ses pouvoirs.
- 6. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
- 7. Divers

Ces faits ayant été approuvés par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée approuve les comptes financiers au 31 décembre 2009.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de reporter le résultat de l'exercice clôturé au 31 décembre 2009.

Troisième résolution

L'Assemblée approuve les rapports de gestion du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.

Quatrième résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée, l'assemblée décide de dissoudre la Société.

Cinquième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de nommer en qualité de liquidateur: PARFININDUS S. à r. l. ayant son siège social à L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Il peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation des actionnaires dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Sixième résolution

L'assemblée accorde pleine et entière décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de ladite société pour l'exécution de leurs mandats.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. PIVA, P. DUCATE, F. ROB et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 juin 2010. Relation: LAC/2010/27496. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 29 juin 2010.

Référence de publication: 2010087423/136.

(100097271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

Brill S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3327 Crauthem, Z.I. Im Bruch.

R.C.S. Luxembourg B 60.283.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



IF
EXPERTS COMPTABLES
B.P. 1832 L-1018 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2010085072/13.

(100092996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.

Sarqua S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie. R.C.S. Luxembourg B 154.218.

STATUTS

L'an deux mil dix, le six juillet.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussignée.

A COMPARU:

La société QUASAR SYSTEM S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à Luxembourg, 38, Avenue de la Faïencerie, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la section B, numéro 140 672

ici représentée par Madame Muriel TRAP, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé délivrée à Luxembourg le 2 juillet 2010.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci auprès des autorités de l'enregistrement.

La société comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle, qu'elle a arrêté comme suit:

Titre I er . - Objet - Raison sociale - Durée

- **Art. 1** er . Il est formé par les présentes par le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.
 - Art. 2. La société prend la dénomination de «SARQUA S.à r.l.».
- **Art. 3.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'acquisition par achat ou de toute autre manière, aussi bien que le transfert par vente, échange ou autrement de titres de toutes sortes, l'emprunt, l'avance de fonds sur prêts ainsi que la gestion et le développement de ses participations.

La société pourra participer à la création et au développement de toute société ou entreprise et pourra leur accorder toute assistance. D'une manière générale, elle pourra prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et exécuter toutes opérations qu'elle jugera utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet.

La société est autorisée à ouvrir des filiales ou succursales tant au Grand-Duché qu'à l'étranger.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

- Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à € 12.500 (douze mille cinq cents) euros représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales avec une valeur nominale de € 1 (un euro).

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.



En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

- Art. 8. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses co-associés.
 - Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

En cas de décès d'un associé, la société continue entre les héritiers de l'associé unique décédé ou entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé. La société ne reconnaît cependant qu'un seul propriétaire par part sociale et les héritiers devront désigner l'un d'eux pour les représenter au regard de la société, à moins que les associés ne fassent usage du droit de préemption prévu à l'article 7 ci-avant. Toutefois, si un seul des héritiers est déjà associé personnellement, il est de plein droit ce mandataire.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaire de la société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 10. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance.

Dans les rapports avec les tiers, les gérants auront tous pouvoirs pour agir au nom de la société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la loi ou les présents statuts seront de compétence du gérant ou du conseil de gérance.

En cas de gérance unique, la société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants par la signature conjointe de deux gérants.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des taches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité, de gérants, les résolutions, du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents.

- **Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.
- **Art. 12.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procèsverbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

- **Art. 14.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.
- **Art. 15.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.
 - Art. 16. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.
- **Art. 17.** Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.



Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2010.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, la comparante préqualifiée déclare souscrire les parts sociales comme suit:

12.500 parts sociales

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de € 12.500 (douze mille cinq cents euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif la comparante au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par la comparante.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social est établi à L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie;
- 2.- L'assemblée désigne comme gérants de la société, pour une durée indéterminée:
- a) Monsieur Riccardo MORALDI, président du conseil de gérance, expert comptable, né à Milan (Italie) le 13 mai 1966 et demeurant professionnellement à L-1510 Luxembourg, 40, avenue de la Faïencerie;
- Monsieur Andrea DE MARIA, employé privé, né le 1 ^{er} août 1975 à Tricase (Italie), demeurant professionnellement à L-1510 Luxembourg, 40, avenue de la Faïencerie;
- Mademoiselle Annalisa CIAMPOLI, employée privée, née le 1 ^{er} juillet 1974 à Ortona (Italie), demeurant professionnellement à L-1510 Luxembourg, 40, avenue de la Faïencerie;
 - 3.- La société est engagée par la signature conjointe de deux gérants.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, à environ mille trois cents euros (1.300,-EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la société comparante, connue du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Trap et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 8 juillet 2010. Relation: LAC/2010/30392. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2010.

Référence de publication: 2010094239/149.

(100104706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2010.



ConAgra Foods Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 151.843.

RECTIFICATIF DES STATUTS COORDONNÉS, DÉPOSÉ LE 16 AVRIL 2010, NUMÉRO L100052671

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2010.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2010085074/13.

(100093087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.

Royal House S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare. R.C.S. Luxembourg B 154.291.

STATUTS

L'an deux mille dix,le huit juillet.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

- 1) Madame Wai King MA, épouse Hok Tong MAN, gérante de société, née le 12 janvier 1956 à Hong Kong, demeurant à L-1713 Luxembourg, 163, rue de Hamm;
- 2) Monsieur Hok Tong MAN, commerçant, né le 28 janvier 1950 à Hong Kong, demeurant à L-1713 Luxembourg, 163, rue de Hamm.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils vont constituer comme suit:

Art. 1 er. Il est formé par les présentes entre les parties ci-avant désignées et toutes personnes, physiques ou morales, qui pourront devenir associées dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

La durée de la société est indéterminée. Elle commence à compter du jour de sa constitution.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'un restaurant asiatique avec débit de boissons alcooliques ou non alcooliques.

En général, la Société pourra faire toutes autres transactions commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou à tout autre objet social similaire ou susceptible d'en favoriser l'exploitation et le développement.

- Art. 3. La Société prend la dénomination de «ROYAL HOUSE S.à r.l.».
- Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'associé unique, qui aura tous pouvoirs d'adapter le présent article.

- **Art. 5.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50.-) chacune.
 - Art. 6. Les parts sociales peuvent être cédées dans les formes et sous les conditions d'agréation prévues par la loi.
 - Art. 7. La Société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.
- **Art. 8.** Les créanciers personnels, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.
- Art. 9. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés et révoqués par l'associé unique ou, selon le cas, les associés, le(s)quel(s) fixe(ent) la durée de leur mandat.

Le ou les gérants sont révocables ad nutum.



A défaut de disposition contraire, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 10. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

- **Art. 11.** Le ou les gérants ne contracte(ent), en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui (eux) au nom de la société.
 - Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.
- **Art. 13.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.
- Art. 14. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par l'associé unique ou, selon le cas par l'assemblée des associés, constitue le bénéfice net de la société

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 15. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales et ses amendements successifs se trouvent remplies.

Souscription et Libération

Deux cent quarante-neuf (249) parts sociales ont été entièrement souscrites et entièrement libérées par Madame Wai King MA, épouse Hok Tong MAN, préqualifiée.

Une (1) part sociale a été entièrement souscrite et entièrement libérée par Monsieur Hok Tong MAN, préqualifié.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par un versement en numéraire à un compte bancaire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution et finit le 31 décembre 2010.

Frais

Le montant des frais, versements, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la société ou qui est assumé par elle à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à mille euros (EUR 1.000.-).

Avertissement

Le notaire instrumentaire a rendu attentive les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, ceux-ci doivent être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Résolutions prises par les constituants:

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1) Le siège social de la société est fixé à L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.
- 2) Est nommée gérante unique de la société pour une durée indéterminée:

Madame Wai King MA, épouse Hok Tong MAN, gérante de société, née le 12 janvier 1956 à Hong Kong, demeurant à L-1713 Luxembourg, 163, rue de Hamm.

3) La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature de la gérante.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: Wai King MA, Hok Tong MAN et Martine SCHAEFFER.



Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 juillet 2010. LAC/2010/30790. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2010.

Référence de publication: 2010095700/95.

(100106471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2010.

Canon Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1818 Howald, 21, rue des Joncs. R.C.S. Luxembourg B 16.539.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 6 mai 2010 que:

La SOCIETE DE REVISION ET D'EXPERTISES Sàrl, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le n° B 86.145, avec siège social au 53, route d'Arlon, L-8211 Mamer, est nommée réviseur d'entreprises. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de l'année 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2010085076/14.

(100093823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.

Captium Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 40, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 124.450.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Karine REUTER

Notar

Référence de publication: 2010085077/11.

(100093165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.

Chateaudun Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 124.021.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 Juin 2010.

Signature

Un Gérant

Référence de publication: 2010085078/12.

(100093202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.

Telemaque, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-7307 Steinsel, 50, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 22.648.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Steinsel le 20 mai 2008 à 10h00

Troisième résolution

Monsieur François Saint Léger, coopté par le conseil lors de sa réunion du 21 avril dernier, est élu à l'unanimité au poste d'administrateur, sous réserve de l'approbation de sa nomination par la Commission de Surveillance du Secteur Financier.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2008.



Monsieur François Saint Léger demeure au 101, rue du Bac, F-75007 Paris.

Pour extrait conforme Alexandre Marguet Secrétaire

Référence de publication: 2010085181/17.

(100093055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.

DZ PB, Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 133.555.

Wir teilen mit, dass der Verwaltungsrat der DZ PB S.A Herrn Dr. Stefan Schwab; 4, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen; ab 01. Mai 2010 als Vorsitzenden Geschäftsführer der DZ PB S.A. bestellt hat.

Der Geschäftsführer hat eine Zeichnungsbefugnis zusammen mit einem weiteren Geschäftsführer oder einem Prokuristen, dies in allen Angelegenheiten, welche die tägliche Geschäftsführung der Gesellschaft betreffen und im Rahmen der Geschäftsordnung für Geschäftsführer.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DZ BANK International S.A.

K. -P. Bräuer / E. Spur

Référence de publication: 2010085083/15.

(100093812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.

Fortis Direct Real Estate III, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy. R.C.S. Luxembourg B 112.387.

Avec effet au 1 ^{er} juin 2010, le siège social de la société est transféré du 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg au 44, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Fortis Direct Real Estate III

BNP Paribas Real Estate Investment Management Luxembourg SA

Dominique MOERENHOUT / Arnaud SCHREIBER

Administrateur / Délégué à la gestion journalière

Référence de publication: 2010085090/16.

(100093249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.

Laccolith S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 32.369.

Les comptes annuels au 30.09.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010085126/10.

(100092995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.

New Luxembourg China S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 140.806.

Extrait des résolutions prises à la réunion du conseil d'administration du 21 juin 2010

Monsieur Albert WILDGEN, avocat, demeurant à L 2320 Luxembourg, 69 bd de la Pétrusse, est nommé comme président du conseil d'administration jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2014.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 28 juin 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010085138/13.

(100093045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.

Luxstream I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 87.298.

Avec effet au 1 ^{er} juin 2010, le siège social de la société est transféré du 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg au 44, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour LUXSTREAM I S.A.

BNP Paribas Real Estate Investment Management Luxembourg SA

Dominique MOERENHOUT / Arnaud SCHREIBER

Administrateur / Délégué à la gestion journalière

Référence de publication: 2010085128/16.

(100093359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.

Luxstream II SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 88.321.

Avec effet au 1 ^{er} juin 2010, le siège social de la société est transféré du 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg au 44, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour LUXSTREAM II SA

BNP Paribas Real Estate Investment Management Luxembourg SA

Dominique MOERENHOUT / Arnaud SCHREIBER

Administrateur / Délégué à la gestion journalière

Référence de publication: 2010085129/16.

(100093339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.

Orix S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 60.824.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 7 juin 2010

L'Assemblée Générale décide de reconduire les mandats d'administrateurs de Domenico Piovesana, Catherine Peuteman, Ivo Kustura, Jean Lambert, Patrice Yande vennant à échéance lors de cette assemblée générale annuelle jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2015.

L'Assemblée Générale décide de reconduire le mandat d'administrateur-délégué de Domenico Piovesana vennant à échéance lors de cette assemblée générale annuelle jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2015.

L'Assemblée Générale décide de reconduire le mandat du commissaire aux comptes Exaudit S.A. vennant à échéance lors de cette assemblée générale annuelle jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2015.

L'Assemblée prend acte que Monsieur Domenico Piovesana, Administrateur et Administrateur-délégué est actuellement domicilié professionnellement Via A. Fogazzaro, 3 - CH-6901 Lugano (Suisse) au lieu et place de Via Ferruccio Pelli, 2 - CH-6900 Lugano (Suisse).



Extrait sincère et conforme

Orix S.A.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2010085895/22.

(100095362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2010.

M.A.V. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9543 Wiltz, 61B, route de Noertrange.

R.C.S. Luxembourg B 50.501.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010085130/10.

(100093078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.

Management Associates S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 139.770.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 24 mars 2010

5. Transfert du siège social

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société au 6 avenue Guillaume, à L-1650 Luxembourg.

Luxembourg, le 27 avril 2010.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Philippe de Traux / Daniel Haas

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010085132/15.

(100093389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.

Merignac Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 136.323.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 Juin 2010.

Signature

Un Gérant

Référence de publication: 2010085134/12.

(100093214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.

BCB & Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 83.095.

EXTRAIT

L'Assemblée générale du 20 mai 2010 a renouvelé le mandat des administrateurs suivants:

- Monsieur Stefan ZEISS, Administrateur-délégué, 4, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg,
- Monsieur Michel BOSSHARD, Administrateur, 5, rue St. Ours, CH-1205 Genève, Suisse.

Leurs mandats respectifs prendront fin en même temps que celui de Monsieur Johannes MAGAR, administrateurdélégué, lors de l'assemblée générale approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2012.



Luxembourg, le 29 juin 2009. Pour BCB & Partners S.A. Société anonyme Signature

Référence de publication: 2010085591/17.

(100094511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2010.

Mikva S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9050 Ettelbruck, 26, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 143.893.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010085135/10.

(100093026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.

New Luxembourg China S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse. R.C.S. Luxembourg B 140.806.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire tenue le 21 juin 2010

Le mandat des administrateurs:

Monsieur Jacquot SCHWERTZER, industriel, demeurante 5360 Schrassig, 51 rue d'Oetrange, Maître Albert WILDGEN, avocat, demeurant à L 2320 Luxembourg, 69 bd de la Pétrusse

Monsieur François TESCH, directeur, demeurant à 1899 Kockelscheuer, 45A rte de Bettembourg et du commissaire aux comptes Monsieur Jean-Yves COLSON, demeurant à 2412 Luxembourg, 40 Rangwé sont renouvelés jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à se tenir en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28.06.2010.

Pour avis sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2010085137/18.

(100093036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.

Orius - It S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8437 Steinfort, 60, rue de Koerich.

R.C.S. Luxembourg B 99.776.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire COFIGEST S.A.R.L.

Platinerei, 8 - L-8552 OBERPALLEN

Isabelle PHILIPIN

Référence de publication: 2010085142/12.

(100093291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.

Telemaque, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-7307 Steinsel, 50, rue Basse. R.C.S. Luxembourg B 22.648.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Steinsel le 15 mai 2007 à 10h00

Troisième résolution:

Monsieur Dominique Villeroy de Galhau ayant démissionné de son poste ce jour, il n'est pas reconduit dans ses fonctions.



Pour extrait conforme Alexandre Marguet Secrétaire

Référence de publication: 2010085180/14.

(100093054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.

ParisInvest I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy. R.C.S. Luxembourg B 139.491.

Avec effet au 1 ^{er} juin 2010, le siège social de la société est transféré du 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg au 44, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour ParisInvest I S.A.

BNP Paribas Real Estate Investment Management Luxembourg SA

Dominique MOERENHOUT / Arnaud SCHREIBER

Administrateur / Délégué à la gestion journalière

Référence de publication: 2010085143/16.

(100093356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.

ParisInvest III S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 139.493.

Avec effet au 1 ^{er} juin 2010, le siège social de la société est transféré du 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg au 44, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour ParisInvest III S.A.

BNP Paribas Real Estate Investment Management Luxembourg SA

Dominique MOERENHOUT / Arnaud SCHREIBER

Administrateur / Délégué à la gestion journalière

Référence de publication: 2010085144/16.

(100093286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.

Geodesia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 51.320.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 30 juin 2010

Le mandat de Monsieur John SEIL comme administrateur de la Société n'est pas renouvelé.

Sont nommés administrateurs, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2015:

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L- 1653 Luxembourg;
- Monsieur Thierry FLEMING, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L- 1653 Luxembourg;
- Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L- 1653 Luxembourg.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2015:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2010.

Référence de publication: 2010086135/22.

(100095438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Prophac Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2412 Howald, 5, Rangwee.

R.C.S. Luxembourg B 122.112.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010085146/10.

(100093000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.

PPS Buitenland S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 113.142.

Avec effet au 1 ^{er} juin 2010, le siège social de la société est transféré du 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg au 44, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour PPS Buitenland S.A.

BNP Paribas Real Estate Investment Management Luxembourg SA

Dominique MOERENHOUT / Arnaud SCHREIBER

Administrateur / Délégué à la gestion journalière

Référence de publication: 2010085150/16.

(100093294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.

PPS Grande Duchesse S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 103.134.

Avec effet au 1 ^{er} juin 2010, le siège social de la société est transféré du 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg au 44, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour PPS Grande Duchesse S.A.

BNP Paribas Real Estate Investment Management Luxembourg SA

Dominique MOERENHOUT / Arnaud SCHREIBER

Administrateur / Délégué à la gestion journalière

Référence de publication: 2010085151/16.

(100093304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.

PPS Nederland S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 113.140.

Avec effet au 1 ^{er} juin 2010, le siège social de la société est transféré du 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg au 44, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 30 juin 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour PPS Nederland S.A.

BNP Paribas Real Estate Investment Management Luxembourg SA

Dominique MOERENHOUT / Arnaud SCHREIBER

Administrateur / Délégué à la gestion journalière

Référence de publication: 2010085152/16.

(100093317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.

PPS Padova S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 107.485.

Avec effet au 1 ^{er} juin 2010, le siège social de la société est transféré du 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg au 44, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour PPS Padova S.A.

BNP Paribas Real Estate Investment Management Luxembourg SA

Dominique MOERENHOUT / Arnaud SCHREIBER

Administrateur / Délégué à la gestion journalière

Référence de publication: 2010085153/16.

(100093261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.

Passion Elle s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8552 Oberpallen, 2, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 143.246.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire COFIGEST S.A.R.L.

Platinerei, 8 - L-8552 OBERPALLEN

Isabelle PHILIPIN

Référence de publication: 2010085148/12.

(100093298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.

PPS Panax S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 113.141.

Avec effet au 1 ^{er} juin 2010, le siège social de la société est transféré du 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg au 44, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour PPS Panax S.A.

BNP Paribas Real Estate Investment Management Luxembourg SA

Dominique MOERENHOUT / Arnaud SCHREIBER

Administrateur / Délégué à la gestion journalière

Référence de publication: 2010085154/16.

(100093311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.



PPS Portugal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 138.781.

Avec effet au 1 ^{er} juin 2010, le siège social de la société est transféré du 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg au 44, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour PPS Portugal S.A.

BNP Paribas Real Estate Investment Management Luxembourg SA

Dominique MOERENHOUT / Arnaud SCHREIBER

Administrateur / Délégué à la gestion journalière

Référence de publication: 2010085155/16.

(100093318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.

Primesport S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 113, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 27.465.

Par la présente, je soussignée, Madame Malou DIDIER, vous informe que je démissionne, avec effet immédiat, de mes fonctions de gérante de la Société à responsabilité limitée dénommée, PRIMESPORT S.à r.l., constituée en date du 18 janvier 1988 par devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, publié au Mémorial C numéro 116 du 3 mai 1988, ayant son siège social à L-1140 Luxembourg 113, route d'Arlon, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B, sous le numéro 27.465.

Luxembourg, le 24 mai 2010.

Madame Marie Louise DIDIER.

Référence de publication: 2010085156/13.

(100093009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.

PS UK S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 93.236.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 Juin 2010.

Signature

Un Gérant

Référence de publication: 2010085157/12.

(100093219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.

TDK Recording Media Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 20, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 31.373.

Il résulte des résolutions des actionnaires de la Société prises à l'occasion de l'assemblée générale annuelle en date du 21 juin 2010, que:

- 1. Le mandat de KPMG Audit S.à.r.l., 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, en tant que réviseur d'entreprise a été renouvelé, et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la société devant approuver les comptes de la Société pour l'exercice social se terminant au 31 mars 2011.
- 2. Le mandat de Monsieur Shigeru Ito en tant qu'administrateur de la Société a été renouvelé, et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la société pour l'exercice social se terminant au 31 mars 2011.

Le mandat de Monsieur François Quoirin en tant qu'administrateur de la Société a été renouvelé, et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la société pour l'exercice social se terminant au 31 mars 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



TDK Recording Media Europe S.A. Yoshiyuki Namba

Référence de publication: 2010085179/19.

(100093588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.

MDT Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1610 Luxembourg, 28, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 105.336.

Les comptes annuels au 30 juin 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Signature

Référence de publication: 2010085165/11.

(100093184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.

Sekay S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8340 Olm, 32, boulevard Robert Schuman.

R.C.S. Luxembourg B 138.828.

Aux actionnaires de la société:

SFKAY S.A.

Par la présente, je suis au regret de vous annoncer ma décision de démissionner de mes fonctions d'administrateur de votre société avec effet au 16 juin 2009.

Luxembourg, le 16 juin 2009.

Frédéric MULLER.

Référence de publication: 2010085168/12.

(100093417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.

T.B.W. Express Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8832 Rombach-Martelange, 20, route de Bigonville.

R.C.S. Luxembourg B 96.742.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire COFIGEST S.A.R.L.

Platinerei, 8 - L-8552 OBERPALLEN

Isabelle PHILIPIN

Référence de publication: 2010085174/12.

(100093283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.

Freo Group Holding Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.611.740,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 149.027.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 15 juin 2010

Première résolution

Les associés de la société acceptent la démission de Monsieur Oliver Brazier de son poste de gérant de la société avec effet au 30.06.2010.

Deuxième résolution

Les associés de la société nomment Monsieur Christian Senitz, né le 27.01.1978 à Aschersleben, résidant professionnellement à 6D, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, au poste de gérant de la société avec effet au 30 juin 2010.

Monsieur Christian Senitz est désigné pour une période illimitée jusqu'à sa démission ou son remplacement lors de l'assemblée générale des associés.



Pour extrait sincère et conforme

Pour la société

Référence de publication: 2010085612/19.

(100094580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2010.

Thirty Invest Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 138.973.

Extrait du contrat de cession de parts signé le 21 mai 2010

En vertu du contrat de cession de parts signé en date du 21 mai 2010, les parts de la société ont été transférées comme suit:

EPFCEE S.A., ayant son siège social au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, a transféré 1 part sociale de 125 Euro détenue dans la Société à Enercap Capital Partners L.P. Incorporated, ayant son siège social au 13-15 Alexander House, Victoria Road, St Peter Port, Guernsey GY1 1HU.

Luxembourg, le 21 mai 2010.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Manager

Référence de publication: 2010085175/18.

(100093019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.

TDK Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 20, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 67.690.

Il résulte des résolutions des actionnaires de la Société prises à l'occasion de l'assemblée générale annuelle en date du 21 juin 2010, que:

Le mandat de KPMG Audit S.à.r.l., 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, en tant que réviseur d'entreprise (au lieu de commissaire) a été renouvelé, et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la société devant approuver les comptes de la Société pour l'exercice social se terminant au 31 mars 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TDK Europe S.A.

Yoshiuki Namba

Référence de publication: 2010085178/15.

(100093622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.

Organ Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 43, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 116.119.

Extrait des délibérations portant à publication de l'assemblée générale extraordinaire en date du 21 avril 2010 à Luxembourg ville

- 1. L'Assemblée décide de transférer le siège social à L-1840 Luxembourg, Boulevard Joseph II, 43.
- 2. L'Assemblée accepte la démission de Messieurs Alain NOULLET, Stéphane BIVER, Jean-Pierre HIGUET et de la société DATA GRAPHIC S.A respectivement de leurs mandats d'administrateurs et de commissaire.
- 3. L'Assemblée décide nommer comme administrateurs Monsieur Eddy DÔME, né le 16.08.1965 à Waremme, demeurant à B-6600 Bastogne, Marvie, 63, Monsieur Vittorio BENATTI, né le 15.10.1957 à Vérone, demeurant à CH-6906 Lugano, viale Catteneo, 21 et Madame Mylène BASSO, né le 7.07.1970 à Hayange, demeurant à L-1840 Luxembourg, Boulevard Joseph II, 43 et pour la fonction de commissaire la société BELTHUR ACCOUNTING LTD, établie et ayant son siège au 1, Kings Avenue Winchmore Hill N213NA London (UNITED KINGDOM), immatriculée au Registre du Commerce sous le numéro 6899986 jusqu'à l'Assemblée générale qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Pour extrait conforme Signature Un mandataire

Référence de publication: 2010085628/21.

(100094496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2010.

Telemaque, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-7307 Steinsel, 50, rue Basse. R.C.S. Luxembourg B 22.648.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Steinsel le 18 mai 2010 à 10h00

Troisième résolution

L'assemblée décide de reconduire le mandat d'administrateur de Messieurs Jacques Bruxer, Jean Berthon, Gérard de Ganay et François Saint Léger pour une nouvelle période d'un an.

L'assemblée nomme Deloitte. S.A., Luxembourg à la fonction de réviseur d'entreprises pour une nouvelle période d'un an.

Leurs mandats respectifs expireront lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2010.

Pour copie conforme Alexandre Marguet Secrétaire

Référence de publication: 2010085182/18.

(100093056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.

Bensell Real Estate Germany II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 153.880.

In the year two thousand and ten, on the twenty-fourth of June.

Before the undersigned notary Carlo WERSANDT, residing in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg);

IS APPEARED:

The private limited liability company "Bensell Real Estate Holdings II SARL", with registered office in L-2449 Luxembourg, 26, Boulevard Royal, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 148502.

here represented by Mr. Eric LECHAT, employee, residing professionally in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, by virtue of a proxy given under private seal, such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as said before, declares and requests the notary to act:

- That the private limited liability company "Bensell Real Estate Germany II S.à r.l.", (the "Company"), with registered office at L-2449 Luxembourg, 26, Boulevard Royal, presently being mentioned in the Trade and Companies' Register of Luxembourg, has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on June 18, 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations;
- That the appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of the Company and that it takes, through its mandatory, the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder decides to increase the Company's capital by the amount of one Euro (1.- EUR) in order to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euros (12,500.- EUR) to twelve thousand five hundred and one Euros (12,501.- EUR), by the creation and issue of one (1) new share quotas with a nominal value of one Euro (1.- EUR) each, vested with the same rights and obligations as the existing share quotas.

Subscription and Payment

THEREUPON the Sole Shareholder, prenamed and represented as said before, appears and declares to subscribe to the new share quota and to pay it fully up by payment in cash, together with a share premium of one million five hundred and eighty-six thousand one hundred and eighteen Euros (1,586,118.- EUR), so that the global amount of one million five hundred and eighty-six thousand one hundred and nineteen Euros (1,586,119.- EUR) is from this day on at the free disposal of the Company and proof thereof has been given to the undersigned notary, who expressly attests thereto.



Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the Sole Shareholder decides to amend article 6 of the Company's bylaws in order to give it the following wording:

" Art. 6. The capital is set at twelve thousand five hundred and one Euros (12,501.- EUR) divided into twelve thousand five hundred and one (12,501) share quotas of one Euro (1.- EUR) each."

Expenses

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately two thousand three hundred and fifty Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and German, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a German version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this docu-

The deed having been read to the proxy-holders of the appearing party, known to the notary by his first and last name, civil status and residence, he has signed together

with Us, the notary, the present deed.

Es folgt die deutsche Fassung des vorstehenden Textes:

Im Jahre zweitausendzehn, den vierundzwanzigsten Juni.

Vor dem unterzeichneten Notar Carlo WERSANDT, mit dem Amtssitz in Luxemburg, (Großherzogtum Luxemburg);

IST ERSCHIENEN:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung "Bensell Real Estate Holdings II SARL", mit Sitz in L-2449 Luxemburg, 26 Boulevard Royal, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 148502.

hier vertreten durch Herrn Eric LECHAT, Angestellter, beruflich wohnhaft in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, auf Grund einer ihm erteilten Vollmacht unter Privatschrift, welche Vollmacht vom Bevollmächtigten und dem amtierenden Notar "ne varietur" unterschrieben, bleibt der gegenwärtigen Urkunde beigebogen, um mit derselben einregistriert zu werden

Welche erschienene Partei, vertreten wie hiervor erwähnt, erklärt und den amtierenden Notar ersucht zu beurkunden:

- Dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung "Bensell Real Estate Germany II S.à r.l." (hiernach die "Gesellschaft"), mit Sitz in L-2449 Luxemburg, 26, Boulevard Royal, auf dem Wege der Eintragung beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, gegründet worden ist gemäß Urkunde aufgenommen durch den unterzeichneten Notar, am 18. Juni 2010, noch nicht veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations;
- Dass die Komparantin die alleinige Gesellschafterin (die "Alleingesellschafterin") der Gesellschaft ist und dass sie, durch ihren Bevollmächtigten, folgende Beschlüsse fasst:

Erster Beschluss

Die Alleingesellschafterin beschließt das Kapital um den Betrag von einem Euro (1,- EUR) zu erhöhen, um es von seinem jetzigen Betrag von zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR) auf zwölftausendfünfhundertein Euro (12.501,- EUR)zu bringen, mittels Schaffung und Ausgabe von einem (1) neuen Geschäftsanteil mit einem Nominalwert von je einem Euro (1,- EUR), welche über die gleichen Rechte und Pflichten verfügen wie die bestehenden Geschäftsanteile.

Zeichnung und Einzahlung

ALSDANN erscheint die Alleingesellschafterin, vorgenannt und vertreten wie

hiervor erwähnt, und erklärt das neue Geschäftsanteil zu zeichnen und es in bar voll einzuzahlen samt einer Emissionsagio von einer Million fünfhundertsechs-undachtzigtausendhundertachtzehn Euro (1.586.118,- EUR), so dass der Gesamtbetrag von einer Million fünfhundertsechsundachtzigtausendhundertneunzehn Euro (1.586.119,- EUR) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, was dem amtierenden Notar nachgewiesen wurde, welcher dies ausdrücklich bestätigt.

Zweiter Beschluss

Als Folge der vorangehenden Beschlüsse, beschließt die Alleingesellschafterin Artikel 6 der Satzungen abzuändern und ihm dementsprechend folgenden Wortlaut zu geben:



" **Art. 6.** Das Kapital wird auf zwölftausendfünfhundertein Euro (12.501,- EUR) festgesetzt, unterteilt in zwölftausendfünfhundertein (12.501) Geschäftsanteile zu je einem Euro (1,- EUR)."

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde entstehen und für die sie haftet, beläuft sich auf ungefähr zweitausend-dreihundertfünfzig Euro.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar, der Englisch und Deutsch versteht und spricht, erklärt hiermit, dass, auf Wunsch der erschienenen Partei, die vorliegende Urkunde in Englisch abgefasst ist, gefolgt von einer deutschen Fassung; auf Ersuchen derselben erschienenen Partei, und im Falle von Divergenzen zwischen dem deutschen und dem englischen Text, wird die englische Fassung maßgeblich sein.

WORÜBER, die vorliegende notarielle Urkunde in Luxemburg, an dem oben angegebenen Tag, erstellt wurde.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Bevollmächtigten der erschienenen Partei, dem instrumentierenden Notar nach Vor- und Zunamen, Personenstand und Wohnort bekannt, haben dieselben erschienenen Personen mit Uns, dem Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: E. LECHAT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 juin 2010. LAC/2010/28668. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Référence de publication: 2010087026/105.

(100097133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

Valorinvest, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 53.010.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 1 er janvier 2010

Le Conseil d'Administration prend note de la démission de Mr Manfred FISCHER en tant qu'Administrateur de la SICAV.

Extrait certifié sincère et conforme Pour VALORINVEST KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A Signatures

Référence de publication: 2010085184/14.

(100093096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.

Vanderplanck Lux SA, Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 9, route des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 96.589.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire COFIGEST S.A.R.L. Platinerei, 8 - L-8552 OBERPALLEN Isabelle PHILIPIN

Référence de publication: 2010085185/12.

(100093279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck